

L'AMOUR C'EST LE CIEL

Troisième partie de L'ANTRE DU CRIME.

1

Après la mort du comte Philippe de Thonnerieux, ou plutôt le lendemain de ses obsèques, le juge de paix du sixième arrondissement avait déposé, selon le vœu de la loi, son procès-verbal d'apposition des scellés constatant qu'aucun testament n'avait été trouvé, mais ajoutant que d'après les déclarations du valet de chambre du comte, le testament, dont l'existence semblait probable, devait être enfermé avec les valeurs de diverses sortes dans un meuble qu'il avait été impossible d'ouvrir faute de clef.

Le président du tribunal de première instance, d'accord en cela avec le procureur de la République, donna ordre que la levée des scellés eût lieu à bref délai, afin de procéder à une recherche plus minutieuse, et surtout plus complète que n'avait pu l'être celle du juge de paix.

Le jour et l'heure furent fixés.

Or, au moment précis où Raymond Fromental et son fils Paul arrivaient à Port-Créteil, le procureur de la République, en compagnie du juge de paix, de son greffier et du notaire du feu comte de Thonnerieux, convoqué à cet effet, se présentaient à l'hôtel de la rue de Vaugirard, où Jérôme Villard était chargé de la garde des scellés.

Le procureur de la République représentait les intérêts de l'Etat, seul héritier si le comte de Thonnerieux, qu'on savait sans famille, était mort intestat.

Jérôme Villard avait enjoint aux autres domestiques de ne point quitter l'hôtel jusqu'au jour de la levée des scellés.

Tous étaient donc présents lorsque les magistrats arrivèrent.

Le valet de chambre du défunt, ayant été prévenu par le greffier de la justice de paix, attendait les visiteurs.

Le chagrin causé au vieux serviteur par la perte de son bien-aimé maître laissait une empreinte profonde sur son visage pâli.

— C'est vous qui vous nommez Jérôme Villard ? lui demanda le procureur de la République.

— Oui, monsieur...

— C'est vous qui avez été nommé gardien des scellés apposés ici après la mort de votre maître ?

— C'est moi, oui, monsieur.

— Je viens assister à l'ouverture d'un meuble qui, selon votre déclaration, doit renfermer le testament du comte et des valeurs.

— Je le croyais, je le crois encore.

— Vous êtes convaincu que M. de Thonnerieux a fait un testament ?

— Oui, monsieur.

— Sur quoi se fonde cette conviction ?

— Quelques jours avant de mourir, mon regretté maître me parlait encore des enfants nés dans cet arrondissement le même jour que sa fille et auxquels, par son testament, il assurait une fortune... Je ne suis point le seul d'ailleurs, à qui M. le comte ait parlé de cela. Je sais qu'il a dit les mêmes choses à Mme la comtesse de Chatelux.

— Et vous pensez que nous trouverons le testament de M. Thonnerieux à l'endroit désigné par vous ?

— Cela est plus que probable puisque c'est en cet endroit que mon maître plaçait ses valeurs. Du reste, si le testament n'était point là, il serait dans un des meubles qui n'ont été visités que superficiellement par M. le juge de paix.

— M. de Thonnerieux avait-il l'habitude de garder chez lui des valeurs considérables ?

— Ordinairement, oui, monsieur.

— En connaissez-vous le chiffre ?

— Le chiffre exact, non.

— Et le chiffre approximatif ?

— De six à huit cent mille francs en actions et en obligations, les unes au porteur, les autres nominatives.

— Avait-il aussi des espèces, or ou billets de banque ?

— Toujours, oui, monsieur.

— Pour de grosses sommes ?

— Deux cent cinquante à trois cent mille francs environ.

— Autant que cela !...

— Souvent il avait plus.

— Le comte vous donnait-il de l'argent d'avance pour faire face aux dépenses de sa maison ?

— Oui, monsieur... le jour de sa mort j'avais dans les mains, pour cet emploi, trente-deux mille francs dont je suis prêt à rendre compte.

— C'est bien. Inutile de vous demander, n'est-ce pas, si de puis la pose des scellés rien a été soustrait ici, ou dérangé ?

— Ah ! monsieur, je l'affirme et je suis prêt à en faire serment... Depuis que le corps de mon pauvre maître est sorti de cette demeure, toutes les portes ont été fermées ; elles le sont encore, et personne n'a mis le pied dans aucune des pièces de l'hôtel... je ne parle, bien entendu, ni des chambres des domestiques, ni de la mienne.

— Ouvrez-nous donc ces portes et conduisez-nous tout d'abord dans la pièce où se trouve le meuble dépositaire, selon vous, du testament et des valeurs.

— Veuillez me suivre, messieurs...

Jérôme Villard, tirant de sa poche un trousseau de clefs, ouvrit les portes et guida les représentants de la loi dans le cabinet de travail dont les fenêtres et les volets intérieurs étaient hermétiquement clos.

Ces volets repliés, la pièce sombre devint lumineuse.

— Où est le meuble en question ? demanda le procureur de la République.

Ce fut le juge de paix qui répondit :

— Le voilà.

En même temps il désignait le cabinet italien du seizième siècle, dont tout le monde s'approcha.

— Monsieur le juge de paix, reprit le magistrat, procédez, je vous prie, à la levée des scellés...

Le juge de paix fit un signe.

L'un de ses assesseurs s'avança pour enlever le ruban de fil placé à cheval sur les deux parties qu'une ouverture devait disjoindre, et scellés avec de la cire rouge portant l'empreinte du cachet de la justice de paix.

— Conformez-vous aux prescriptions de la loi, dit le procureur de la République. Avant de rompre les scellés, assurez-vous minutieusement que les sceaux sont intacts...

L'assesseur, qui n'était plus un jeune homme, ne répondit que par un geste de respectueuse adhésion, tira de sa poche un étui, mit sur son nez ses lunettes, pour y mieux voir, et se pencha vers les cachets de cire rouge afin de se livrer à un examen approfondi.

Soudain il se redressa en poussant une exclamation.

— Qu'y a-t-il donc ? demandèrent à la fois avec anxiété les deux magistrats et le notaire.

— Voyez, messieurs... répondit l'homme, voyez vous-mêmes...

Et son doigt désignait la bande de ruban de fil.

Le procureur de la République s'approcha, se pencha comme l'assesseur venait de le faire, et ses traits exprimèrent l'étonnement et l'indignation.

— Combien j'avais raison de recommander l'obéissance aux prescriptions de la loi et d'ordonner un minutieux examen ! s'écria-t-il, ces scellés ont été violés !...

Le juge de paix et le notaire levèrent les mains vers le plafond pour témoigner de la violente émotion qu'ils ressentaient. Jérôme frissonna de tout son corps.

— Violés ! répéta-t-il. Les scellés ont été violés ! C'est impossible ! impossible ! impossible !

— Cela est cependant, monsieur ! répliqua le magistrat d'un ton sévère. Il suffira d'un coup d'œil pour vous en assurer.

Le valet de chambre, malgré son âge, ne marcha pas, bondit vers le meuble, et à son tour il se pencha.

— Oh ! mon Dieu ! bégaya-t-il en reculant comme affolé. Mon Dieu, c'est vrai !... C'est vrai !... C'est vrai !

Gardez ce numéro pour le grand tirage du mois d'Octobre